



Demande de lettre par l'employeur est ce légal

Par **taupe**, le **26/05/2010** à **13:33**

Bonjour,
Mon employeur est en procès au prud'homme contre un ancien collègue de travail pour le motif de licenciement économique abusif.
En effet, mon employeur a réembauché une personne pour le même poste 2 mois après sans en prévenir mon ancienne collègue.
Mon employeur me demande de lui écrire un courrier, attestant que j'étais potentiellement d'accord pour démissionner pendant la période de préavis du licenciement économique de mon collègue, période à laquelle j'avais déménagé et je cherchais du travail plus proche de chez moi. N'ayant rien obtenu de concluant, je suis donc restée dans cette entreprise et mon ancien collègue a donc été licencié.
Mon ancien collègue attaquerait mon employeur pour licenciement économique abusif.
Question : a-t-il le droit de me demander ce courrier, est ce légal, que dois-je faire ?

Par **julius**, le **26/05/2010** à **23:40**

Bonsoir,
[citation]a-t-il le droit de me demander ce courrier, [/citation]
OUI (*mais vous pouvez refuser*)
[citation]est ce légal, [/citation]
OUI (*tant qu'il n'utilise pas la contrainte*)
[citation]que dois-je faire ? [/citation]
En votre âme et conscience faire une attestation (ou non) que votre employeur produira contre votre ancien collègue, pour désavouer ses demandes.